

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°20/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	9
NOMBRE DE PROCURATION :	0
NOMBRE DE SUFFRAGE :	9
Date de convocation :	le 17 juin 2024

**Présents** : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL  
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Olivier GUEDON, Mr Robert HAMON

**Pouvoir** : 0

**Absents** : 0

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hervé CLEMENT

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION CASCADE**

L'association Cascade a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte le dossier de demande de subvention ainsi que son budget prévisionnel pour l'année 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé à l'unanimité :

- d'accorder à l'association " Cascade " une subvention de 600 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65

- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Décide à l'unanimité

- d'accorder à l'association " Cascade " une subvention de 600 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65

- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 08 juillet 2024 et de la publication le 08 juillet 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

